



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8567^e séance

Jeudi 27 juin 2019, à 10 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Alotaibi	(Koweït)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Indonésie	M. Syihab
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce /M. Power

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à participer à la présente séance.

M. Pedersen participe à la présente séance par visioconférence depuis Genève.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par la situation très préoccupante dans la zone de désescalade d'Edleb et ses environs. Malheureusement, les combats se poursuivent, des informations faisant état de frappes aériennes, de bombardements, de tirs de roquettes et d'attaques au mortier qui impliquent trop souvent l'emploi aveugle de la force. Des civils continuent d'être tués, et des centaines de milliers d'entre eux ont été déplacés. Les lignes de front n'ont pas changé, du moins pas de manière significative.

Le groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, désigné par le Conseil de sécurité, est une présence importante dans la zone de désescalade. Ses attaques doivent cesser. Toute la protection voulue doit être accordée aux quelque 3 millions de civils d'Edleb, dont beaucoup ont fui les combats précédents, ainsi qu'aux civils des zones environnantes. Comme le Secrétaire général l'a dit la semaine dernière, même dans la lutte contre le terrorisme, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire doivent être pleinement respectés. Les frappes contre les civils et les infrastructures civiles, y compris contre les établissements sanitaires et les travailleurs humanitaires se trouvant dans des zones déconfliction, sont absolument inacceptables. Elles doivent cesser sans délai.

Les rapports faisant état d'échanges militaires étroits entre le Gouvernement syrien et les postes d'observation turcs sont également très préoccupantes. Ils nous rappellent que la question d'Edleb n'est pas seulement une question humanitaire – ou s'agit-il d'une question qui concerne exclusivement la Syrie – mais plutôt une poudrière potentielle d'escalade régionale. Il n'y a sans doute pas de solution facile pour Edleb. Mais le seul moyen d'en trouver une est que les hostilités cessent et que les principales parties prenantes s'engagent dans une approche coopérative pour lutter contre le terrorisme, une approche qui assure la protection des civils.

La Turquie, où je me suis rendu au début du mois, et la Fédération de Russie, où j'irai la semaine prochaine, m'ont rassuré sur le fait qu'elles restent attachées au mémorandum d'accord de septembre 2018 et qu'elles ont mis en place un groupe de travail. Mais nous devons voir cette assurance se refléter sur le terrain. Je réitère avec force l'appel lancé par le Secrétaire général à la Russie et à la Turquie pour qu'elles stabilisent la situation sans délai. Nous devons en fait poursuivre un cessez-le-feu à l'échelle nationale, comme le prévoit la résolution 2254 (2015).

Nous en voyons l'importance quand nous voyons des troubles dans toute la Syrie. Il y a des échanges de tirs et des décès dans la zone rurale au nord d'Alep et des signes persistants d'instabilité dans le sud-ouest. Le sort du nord-est n'est toujours pas résolu, ce qui exige une solution. Les besoins humanitaires et de protection sont immenses partout dans le pays et à l'extérieur aussi. La pauvreté est extrême, exacerbée par les pénuries de produits de base et la hausse des prix dans de nombreuses régions de Syrie. Nous avons été témoins d'une terrible série d'incendies qui ont ravagé les champs de blé et mis en péril la sécurité alimentaire de la Syrie. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont extrêmement vulnérables.

Outre Edleb, deux situations humanitaires graves, à Roukban et à Hol, restent prioritaires pour nous. Le Coordonnateur des secours d'urgence Mark Lowcock a informé le Conseil à ce sujet il y a deux jours (voir S/PV.8561). Aujourd'hui, ma conseillère principale pour les questions humanitaires, M^{me} Najat Rochdi, a exhorté l'équipe spéciale chargée des questions humanitaires en Syrie, ici à Genève, à appuyer les efforts déployés par l'Organisation pour garantir l'accès humanitaire, assurer la protection des civils et des infrastructures civiles, et trouver des solutions durables. L'escalade et les troubles actuels envoient exactement le mauvais message aux

réfugiés syriens. Ils ne font que renforcer leurs doutes concernant les conditions de sécurité, la conscription et les moyens de subsistance en Syrie.

Nous devons stabiliser la situation à Edleb. Si nous y parvenons, nous devons ensuite éviter le risque d'un scénario de ni guerre ni paix, dans lequel les lignes de front sont pour la plupart gelées, mais il y a toujours des conflits et des troubles épisodiques, et cinq armées internationales se trouvent en perpétuel risque d'affrontement; un scénario dans lequel les violations de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Syrie se poursuivent; les personnes déplacées et les réfugiés ne rentrent toujours pas chez eux, du moins pas dans une masse critique; la tragédie des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues n'est toujours pas résolue; l'insurrection de l'État islamique d'Iraq et du Levant se voit renforcée, les groupes terroristes et les combattants étrangers continuant de se regrouper et de représenter un danger; et il n'y a toujours pas de solution politique.

Nous convenons tous qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Je me suis employé à relancer un processus politique dirigé et pris en main par les Syriens sur la base de la résolution 2254 (2015). L'une de mes priorités immédiates a été de mettre en place, si possible, une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive, dirigée et prise en main par les Syriens, facilitée par l'ONU et respectant pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Il s'agit là d'un point essentiel du dialogue soutenu que je mène avec les deux parties – le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition regroupée au sein de la Commission syrienne de négociation. Je me suis également assuré que les organisateurs de la réunion de Sotchi et d'autres, y compris le groupe restreint que j'ai vu à Paris plus tôt cette semaine, continueront d'appuyer une voie commune pour l'avenir. Le Secrétaire général s'est lui-même entretenu de la question avec les dirigeants russes lors de son récent voyage à Saint-Petersbourg.

Je pense que la voie est peut-être ouverte pour convenir de la composition de la commission constitutionnelle et de son règlement intérieur. Lors de mes prochains contacts, j'ai hâte de vérifier par moi-même si une formule que je me suis efforcé de faire accepter par tous permettra d'avancer vers la création de la commission. Je me félicite de la coopération récente de hauts responsables russes en vue d'appuyer les efforts de l'ONU. J'attends avec intérêt de me concerter

avec le Gouvernement à Damas dans un avenir proche, ainsi qu'avec les dirigeants de la Commission syrienne de négociation. Il est temps de régler les questions en suspens pour permettre à l'ONU de faciliter le travail de la commission constitutionnelle à Genève. La commission constitutionnelle peut certes ouvrir des portes, mais elle ne résoudra pas à elle seule le conflit ou les défis auxquels la Syrie est confrontée. Cela ne sera possible que si une véritable confiance commence à s'établir grâce à des mesures concrètes et réciproques, y compris sur le terrain.

Je suis fermement convaincu que des progrès sur la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes disparues, s'ils sont réalisés de manière constructive et à une échelle significative, pourraient y contribuer. J'ai accordé la priorité à la libération unilatérale des femmes, des enfants, des malades et des personnes âgées. L'amélioration de l'accès à l'information et à la communication constitue une autre mesure. Le Gouvernement et l'opposition doivent compiler et consolider les listes de personnes qu'ils détiennent ou recherchent ou sur lesquelles ils disposent d'informations. L'Envoyée spéciale adjointe Khawla Matar et moi-même continuerons de nous consacrer avec le sérieux voulu à ce dossier très difficile mais essentiel. Parallèlement, nous continuerons également à faire pression sur la Russie, la Turquie et l'Iran – pays participant avec nous au Groupe de travail sur cette question – pour qu'ils déploient les efforts nécessaires afin de tenter d'obtenir des résultats plus concrets dans ce dossier. Mon invitation au Groupe de travail d'organiser sa prochaine réunion à Genève tient toujours.

À vrai dire, une série de mesures seront nécessaires pour établir un cycle de confiance. C'est ce que m'ont fait comprendre des Syriens de différents pans de la société. J'ai récemment rencontré de nombreux acteurs et réseaux de la société civile, notamment par le biais du Bureau d'aide à la société civile. Tous les Syriens, de l'intérieur comme de l'extérieur, quelles que soient leurs orientations politiques ou leurs origines, sont désireux, si ce n'est désespérés de trouver une solution politique. Mais ce qui m'a frappé, c'est qu'ils ne croient pas vraiment en la probabilité d'un processus réel pouvant mener à une solution.

Cette semaine, je me suis également entretenu avec le Conseil consultatif des femmes syriennes, qui s'est réuni à Genève pour mieux comprendre comment les processus constitutionnels peuvent protéger et promouvoir les droits des femmes. Comme beaucoup

d'autres, elles soulignent combien il est crucial que la commission constitutionnelle soit composée d'au moins 30 % de femmes. Mais elles aussi ont souligné que les Syriens, hommes et femmes, avaient peu de foi dans le processus politique.

Voilà pourquoi un processus politique doit aller au-delà de simples réunions à Genève. Il doit inclure des mesures concrètes sur le terrain pour inspirer la confiance. Je continuerai donc à mener des consultations intensives avec un plus large éventail de Syriens sur ce qu'ils considèrent comme des points d'entrée pratiques et constructifs pour des mesures de confiance.

En définitive, bien sûr, c'est aux parties qu'il incombera de prendre ces mesures. Il sera difficile de sortir de l'impasse. Il y a énormément de défiance. Les positions sont enracinées. Mais je crois que les discussions et la coopération internationales peuvent aider les Syriens à surmonter ces obstacles. Il ne s'agit pas de remettre en cause la direction et la prise en main du processus par les Syriens. Il s'agit simplement de reconnaître l'ampleur de l'engagement international en Syrie et le rôle central que jouera l'appui international dans tout avenir viable pour le pays. Parmi les mesures concrètes sur le terrain, il pourrait et faudrait également y avoir des initiatives nationales. Cela permettrait de renforcer la confiance entre Syriens et entre la Syrie et la communauté internationale.

Aucun groupement international actif à l'heure actuel ne rassemble tous les acteurs internationaux essentiels, dont l'appui peut garantir des avancées concrètes et réciproques dans toutes les dimensions. Je crois que mes efforts seraient facilités si l'on rassemblait la volonté incarnée par le format Astana, le format du groupe restreint et les membres permanents du Conseil. C'est pourquoi je continue d'œuvrer à inviter un groupe d'acteurs clés à un forum commun afin d'appuyer de manière très concrète un processus dirigé et pris en main par les Syriens à Genève.

Demain, au sommet du Groupe des Vingt, les dirigeants mondiaux auront de nombreux points à l'ordre du jour. Le Secrétaire général et moi-même avons appelé à ce que la Syrie soit une priorité. Nous espérons que la Russie et la Turquie pourront travailler au plus haut niveau pour stabiliser la situation à Edleb. Nous nourrissons également l'espoir que la Russie et les États-Unis pourront faire fond sur leurs récents pourparlers et approfondir leur dialogue au plus haut niveau aussi, car la coopération entre eux sera un élément clé de la coopération internationale sur la Syrie.

Enfin, nous formons le vœu que la coopération pourra se construire de manière à ce que tous les autres acteurs clés soient impliqués afin d'appuyer un processus dirigé et pris en main par les Syriens, et facilité par l'ONU dans l'exercice du mandat que lui a confié le Conseil.

Depuis le début de mon mandat, le Conseil apporte son plein appui à ma mission, ce dont je le remercie vivement. Six mois après le début de mon mandat, j'ai conscience de la complexité et de la difficulté de la tâche, mais je vois également les possibilités de tracer une voie pour sortir de ce conflit.

Il est maintenant temps de stabiliser la situation à Edleb et d'œuvrer à un cessez-le-feu à l'échelle nationale. En fait, il est plus que temps de mettre sur pied une commission constitutionnelle. Il est également temps d'essayer d'instaurer un climat de mesures de confiance, et, de toute évidence, il nous faut un renouvellement de l'appui international. Voilà le genre de mesures qui indiqueraient que nous avançons au moins sur une voie politique conforme à la résolution 2254 (2015), c'est-à-dire par le biais d'une commission constitutionnelle qui se tient dans un environnement sûr, calme et neutre, qui ouvre la voie à des élections libres et régulières supervisées par l'ONU, comme prévu dans la résolution, et permet de conduire à un règlement politique durable.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Le processus politique dirigé par l'ONU à Genève est la seule instance légitime et internationalement reconnue pour trouver une solution politique durable, inclusive et pacifique au conflit en Syrie. Il y a trois ans et demi, dans sa résolution 2254 (2015), le Conseil de sécurité a élaboré un plan pour une transition politique pacifique : une nouvelle constitution, des élections et un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Les États-Unis n'accepteront aucune tentative du régime d'Assad et de ses alliés d'utiliser des moyens militaires à Edleb, ou ailleurs, pour saper, contourner ou retarder davantage les efforts de l'Envoyé spécial Pedersen visant à maintenir le processus politique.

Et nous, membres du Conseil de sécurité, ne pouvons pas nous permettre de laisser le régime retarder l'application de la résolution 2254 (2015). L'escalade des

attaques du régime contre les zones civiles, les installations et les acteurs humanitaires, notamment l'attaque perpétrée hier contre une ambulance transportant des volontaires des Casques blancs, montre que le régime d'Assad croit encore que la force permettra de trouver une solution au conflit, Damas cherchant activement à éviter de négocier une solution politique avec des représentants de l'opposition syrienne.

La Syrie et la Russie ont maintes fois donné des garanties qu'elles respecteront le cessez-le-feu, adhéreront aux accords de réconciliation et feront progresser le processus politique. Toutefois, ces garanties ont été violées et ignorées à plusieurs reprises. L'absence de solution politique continue de mettre en danger la vie des civils.

Le Conseil doit reconnaître que les efforts déployés par le groupe d'Astana pour faire avancer le processus politique ont échoué. Dix-sept mois après le lancement des négociations à Sotchi sur la création d'une commission constitutionnelle, il est temps d'admettre que non seulement les progrès sont au point mort, mais qu'ils risquent de rester hors de portée pendant un certain temps, car c'est là que le régime veut qu'ils soient - hors de portée. Le moment est venu pour le Conseil d'encourager l'Envoyé spécial Pedersen à envisager d'autres voies pour concrétiser la solution politique énoncée dans la résolution 2254 (2015), en se concentrant sur la préparation d'élections nationales, avec la participation d'environ 5 millions de réfugiés syriens et sous l'observation des Nations Unies, en garantissant la libération des détenus et en instituant un cessez-le-feu dans tout le pays.

Le sort du processus politique de l'ONU, de la résolution 2254 (2015) et de millions de civils syriens dépend de la question de savoir si le régime et la Russie collaboreront avec la Turquie pour mettre fin à de nouvelles attaques dans le nord-ouest de la Syrie et pour revenir immédiatement aux lignes de cessez-le-feu convenues dans l'Accord de Sotchi de 2018. Edleb ne doit pas devenir une autre Alep, et les États-Unis estiment que des progrès sur le front politique et une véritable désescalade sont encore possibles, mais qu'à cette fin, le régime d'Assad doit reconnaître qu'un système politique sain doit tenir compte de plusieurs points de vue.

À ce stade, nous voyons deux voies possibles pour Edleb. La première voie est sanglante et tristement familière. La vaine quête d'une solution militaire continue de saper à la fois les conditions de sécurité et les conditions humanitaires, l'ONU s'efforçant une fois

de plus de répondre aux besoins de civils innocents. Des milliers, et peut-être des centaines de milliers, de personnes vont fuir Edleb et mettre le cap au nord vers la Turquie, ou à l'ouest vers la Méditerranée, déclenchant ainsi une deuxième crise migratoire qui déstabilisera l'ensemble de la région.

La deuxième voie consiste à faire en sorte qu'Edleb et ses 3 millions de résidents civils soient protégés par un cessez-le-feu permanent convenu entre les parties sur le terrain et approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Une telle cessation de la violence créerait une dynamique et un environnement politique positif pour lancer un processus politique.

Les États-Unis estiment que la revitalisation du processus politique en Syrie peut et doit commencer par un cessez-le-feu vérifiable à Edleb et dans le nord de la province de Hama. Les groupes sur le terrain, notamment Hay'at Tahrir el-Cham, la Russie et le régime d'Assad doivent immédiatement cesser leurs opérations militaires et revenir aux lignes initiales prévues par l'accord de cessez-le-feu conclu à Sotchi en 2018. Plus un seul coup de feu ne doit être tiré, plus un seul baril d'explosifs ne doit être largué et plus aucune frappe aérienne ne doit être lancée. Il faut charger la Turquie de retirer les forces terroristes de la région, conformément à l'Accord de Sotchi de 2018, et les parties doivent négocier le statut final d'Edleb, avec la médiation de l'ONU, dans le cadre du processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015), une fois le cessez-le-feu en place. Dans l'intervalle, alors que l'ONU laisse se poursuivre les négociations politiques syriennes, les habitants d'Edleb s'administreraient eux-mêmes et auraient accès à l'aide humanitaire, comme le prévoit la résolution 2449 (2018).

Les États-Unis reconnaissent qu'il n'est pas possible d'aller de l'avant sans la coopération de la Russie et du régime d'Assad. En conséquence, les États-Unis appellent la Russie à désamorcer ses opérations militaires, à faire pression sur le régime pour qu'il fasse de même et à s'engager avec les États-Unis dans un processus progressif de mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) qui aboutira à la stabilisation finale d'Edleb et de la Syrie dans son ensemble. Tant que le régime d'Assad et la Russie n'auront pas pris des mesures concrètes en vue d'une désescalade totale, immédiate et vérifiable à Edleb, les États-Unis continueront d'exercer des pressions diplomatiques et économiques par tous les moyens disponibles pour isoler le régime et ses alliés. Nous préférons travailler ensemble de manière

progressive. Mais que les membres du Conseil ne s'y trompent pas : les États-Unis chercheront toutes les occasions d'intensifier leur pression sur le régime et ses partisans si les progrès sur les plans humanitaire et politique restent dans l'impasse. Notre détermination est claire et inébranlable.

J'avais l'intention de conclure mon intervention à ce stade, mais je voudrais prendre quelques instants pour réagir à la déclaration faite le 25 juin par l'orateur qui s'est adressé au Conseil en vertu de l'article 37 (voir S/PV.8561). C'est un privilège de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, pour chacun d'entre nous, et cela devrait toujours être considéré comme un privilège. Le manque de respect frisant le mépris dont il a fait preuve à l'égard du Conseil est inacceptable et appelle une réponse. Premièrement, du point de vue de la procédure, le représentant en question fait constamment preuve d'un manque de respect en abusant de notre temps, dépassant de 10 ou 20 minutes, voire plus, les cinq minutes recommandées par la note du Président S/2017/507 chaque fois qu'il prend la parole. Il y a deux jours, il a tenté d'affirmer une position de procédure lorsque notre collègue du Royaume-Uni a fait une motion d'ordre concernant ses allégations scandaleuses et dangereuses, démontrant ainsi un manque de connaissance des règles du Conseil.

Au-delà des points de procédure, il a tenté d'affirmer que les travailleurs humanitaires étaient en quelque sorte complices du terrorisme, que les civils dans les zones où des terroristes sont présents n'ont pas le droit de recevoir une assistance humanitaire ni des soins médicaux, et que les écoles et les hôpitaux dans ces zones sont par extension des objectifs militaires légitimes, ce qu'ils ne sont manifestement pas. Il est scandaleux que ce représentant, dont le Gouvernement a utilisé à maintes reprises des armes chimiques contre ses propres civils, ce qui empêche l'aide humanitaire d'atteindre les personnes dans le besoin et viole les normes internationales et le droit international en ciblant intentionnellement les hôpitaux, les écoles et les ambulances, cherche à faire la leçon au Conseil de sécurité sur les Conventions de Genève, les mises en œuvre des résolutions du Conseil ou l'état de droit.

De plus, sa calomnie à l'égard de David Lillie et de la Syrian American Medical Society ne peuvent rester sans réponse de la part des États-Unis ou du Conseil de sécurité. Un travailleur humanitaire qui a risqué sa vie à maintes reprises pour aider les nécessiteux sur la base du principe humanitaire ne mérite pas de voir sa bonne foi

remise en cause par un diplomate d'une région comme celle-ci, qui échappe au traumatisme de la guerre civile qui fait rage dans son propre pays dans le confort de New York, ni par personne d'autre d'ailleurs. L'allégation selon laquelle la Syrian American Medical Society est une branche du Gouvernement des États-Unis simplement parce que les États-Unis sont l'un des nombreux pays qui fournissent des fonds à l'organisation est à la fois insultante et ridicule. Les États-Unis financent plus de 20 % des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Cela ne fait pas du Secrétaire général un employé du Gouvernement des États-Unis, ni du Conseil de sécurité un organe du Gouvernement des États-Unis, pas plus que le financement du Gouvernement des États-Unis ne fait de la Syrian American Medical Society une entité du Gouvernement des États-Unis, ou de M. Lillie un employé du Gouvernement des États-Unis. Il s'agissait là d'une attaque honteuse contre un travailleur humanitaire, en particulier lors d'une séance au cours de laquelle le représentant syrien n'a eu aucun problème à accepter d'entendre un exposé humanitaire d'un général russe en treillis militaire qui contribue à la poursuite de la guerre.

Enfin, son affirmation selon laquelle un non-Syrien n'a pas le droit de présenter un exposé sur la Syrie disqualifierait la plupart des intervenants que le Conseil de sécurité a entendus depuis sa création. Les États-Unis ne peuvent pas laisser cette logique tordue rester sans réponse. Nous rejetons la déclaration faite par le représentant syrien le 25 juin lors de la séance sur la situation humanitaire en Syrie et exhortons les autres membres du Conseil à faire de même. Il s'agit d'un affront fait au Conseil et à l'ordre international fondé sur des règles.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial et son équipe. Ce qu'ils font reste absolument vital, malgré la situation extrêmement difficile sur le terrain.

Je vais commencer, si je puis me permettre, par Edleb, c'est-à-dire là où l'Envoyé spécial a commencé. Nous avons eu un grand débat à ce sujet cette semaine (voir S/PV.8561); je ne répéterai donc pas tous ces points. Mais je pense que le fait que l'usage aveugle de la force se poursuit doit inquiéter tout le monde au Conseil de sécurité.

Des violations des Conventions de Genève et du droit international humanitaire sont en train d'être commises. J'ai posé un certain nombre de questions. Ces questions restent sans réponse. J'ai écouté la déclaration

du général russe. Les questions restent toujours sans réponse, j'y reviendrai donc à la prochaine séance sur la situation humanitaire.

Toutefois, en ce moment précis, je tiens à me faire l'écho de ce que l'Envoyé spécial a dit dans l'appel qu'il a lancé à toutes les parties à stabiliser la situation et à mettre en œuvre la résolution 2254 (2015), notamment le cessez-le-feu à l'échelle nationale. Nous devons garder cet objectif bien présent à l'esprit. Je saisis également cette occasion pour me faire l'écho de ce qu'a dit le représentant des États-Unis au sujet des propos du représentant syrien à la séance sur l'Edleb (voir S/PV.8553). Nous avons déjà discuté de la longueur des déclarations et des méthodes de travail ici au Conseil. Ce n'est donc pas le moment de revenir là-dessus. Je pense toutefois que cela montre que nous devons débattre à nouveau de cette question.

Je voudrais m'arrêter sur la question des attaques contre les travailleurs humanitaires. Leur travail est déjà assez dangereux comme cela, et ils le font parce que les services d'organismes reconnus ou ceux d'un pays ne peuvent pas ou ne veulent pas les aider. Par conséquent, comme je l'ai dit à la précédente séance, ils méritent notre protection, ainsi que nos remerciements.

S'agissant du processus politique, j'espère que l'Envoyé spécial sait qu'il a le plein appui du Royaume-Uni. Il nous tient vraiment à cœur que le groupe de contact puisse se réunir. Je pense qu'il s'agit d'une première étape indispensable pour essayer d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). J'espère donc que tous ceux que l'Envoyé spécial tente de réunir y prendront part dans un esprit constructif et de bonne foi. Nous appuyons les efforts qu'il déploie dans le cadre du processus de Genève dirigé par les Nations Unies. C'est le seul forum légitime. Nous nous félicitons de la tenue de la réunion à Genève. Bien que nécessaire, elle n'est pas suffisante. Comme M. Pederson l'a dit, nous avons également besoin de progrès sur le terrain. J'espère que le Groupe des Vingt sera en mesure d'en discuter et de trouver une solution.

Rien de tout cela n'enlève quoi que ce soit au fait que nous sommes pour que le processus politique soit contrôlé et dirigé par les Syriens, avec l'aide de l'ONU. L'Envoyé spécial a parfaitement raison quand il dit que des progrès sont impossibles sans ce type de facilitation. Je pense que l'engagement du Gouvernement syrien envers le processus politique continue de poser question, car, mois après mois, nous voyons les tergiversations autour de la commission

constitutionnelle se poursuivre. Si des progrès s'avèrent impossibles, je tendrais vraiment à partager l'avis du représentant des États-Unis et j'encouragerais l'Envoyé spécial – qui y a fait allusion lui-même – à essayer d'autres voies pour parvenir à la solution politique énoncée dans la résolution 2254 (2015). À juste titre, nous nous sommes tous concentrés sur la commission constitutionnelle, mais la résolution 2254 (2015), qui prévoit la préparation d'élections nationales observées par les Nations Unies, la libération des détenus et l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, est une récompense bien plus grande.

Je souligne que sans réels progrès sur le terrain qui soient bénéfiques aux civils ordinaires, le processus politique ne décollera pas. Cela veut dire que le Gouvernement syrien doit mettre fin à la répression dans tout le pays, y compris les anciennes zones d'opposition qui sont maintenant sous son contrôle. Cela veut dire aussi qu'il doit mettre fin aux détentions arbitraires, à la conscription et à la discrimination.

Nous croyons savoir que, pas plus tard que la semaine dernière, les autorités syriennes ont délivré des certificats de décès concernant plus de 700 Syriens morts en détention à Hama et que, selon les informations de l'organisation Syrians for Truth and Justice, les familles n'ont pas récupéré les corps de leurs proches, ni obtenu d'informations sur les circonstances de leur mort ou le lieu où ils ont été enterrés. C'est là un sérieux obstacle qui empêche la population syrienne de pouvoir avoir confiance en son avenir.

Par ailleurs, on a vraiment l'impression que les autorités syriennes tiennent leur peuple en otage. Cela se répercute également sur les conditions du retour des réfugiés et empêche de mettre en place l'environnement nécessaire à une économie stable permettant à la Syrie de redevenir un jour un pays normal. Les autorités syriennes ne donnent pas à la population la possibilité de participer aux décisions qui la concernent et elles la privent aussi de son droit de vivre à l'abri de la violence et de la peur.

Une fois encore, je voudrais terminer en lançant un appel aux autorités syriennes pour qu'elles s'assoient à la table et discutent sans délai et de façon constructive avec l'Envoyé spécial.

M. Delattre (France) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour son intervention claire et précise sur les enjeux et défis de sa médiation, et lui réaffirmer ici le plein et entier soutien de la France.

Je souhaiterais insister aujourd'hui sur l'impératif de faire taire les armes sans délai, durablement, en Syrie afin de permettre de nous engager sur la voie d'un processus politique crédible.

Notre priorité doit avant tout porter sur Edleb où la poursuite de l'offensive du régime et de ses alliés fragilise dangereusement les efforts de l'Envoyé spécial en vue de relancer le processus politique. C'est la position qu'ont rappelée les 28 pays de l'Union européenne dans leur déclaration sur Edleb aujourd'hui même. Face au nouveau drame qui se déroule dans le nord-ouest de la Syrie, nous devons tout faire pour éviter qu'Edleb ne devienne un nouvel Alep. Les vies de 3 millions de personnes, dont un million d'enfants, sont en jeu.

Le témoignage particulièrement poignant de la Syrian American Medical Society nous a rappelé mardi (voir S/PV.8561) que le personnel et les infrastructures humanitaires et médicaux continuaient d'être pris pour cibles. Nous condamnons avec la plus grande fermeté la nouvelle attaque délibérée contre une ambulance hier à Al-Bara, qui a fait deux morts parmi les secouristes des Casques blancs, en violation flagrante du droit international humanitaire. Il est particulièrement odieux dans ce contexte tragique que le régime prétende que les travailleurs humanitaires sont complices des organisations terroristes, alors qu'ils accomplissent leur travail en prenant des risques élevés et trop souvent au péril de leur vie.

Je tiens également à souligner la responsabilité particulière de la Russie, dont l'appui aérien est essentiel à la poursuite de l'offensive du régime. La lutte contre le terrorisme ne constitue pas la seule justification de cette offensive, qui frappe avant tout les populations et les infrastructures civiles. La lutte contre les groupes terroristes listés par le Conseil demeure une priorité pour la France, mais ce combat ne peut se faire en violation du droit international humanitaire.

Nous réitérons ainsi notre appel à la Russie afin qu'elle réaffirme son attachement au cessez-le-feu et fasse pression sans plus attendre sur le régime pour qu'il cesse les combats, en vue notamment de permettre la mise en place d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. C'est aussi une exigence pour que le processus politique puisse avancer sereinement.

Dans le nord-est, nous devons poursuivre nos efforts pour éradiquer totalement et durablement la menace de Daech et stabiliser la région. C'est le message unanime qu'ont porté les directeurs politiques

de la Coalition internationale contre Daech réunis à Paris le 25 juin. La France a aussi décidé à cette fin d'allouer 50 millions d'euros supplémentaires en Syrie, qui seront principalement ciblés sur le nord-est.

Dans ce contexte, je veux rappeler l'urgence de réaliser des avancées sur le volet politique pour ouvrir une réelle perspective de paix et de réconciliation. Notre responsabilité collective est de soutenir l'Envoyé spécial pour faire progresser l'ensemble des dimensions de la résolution 2254 (2015). Il dispose de notre plein appui pour réunir les différents acteurs internationaux autour d'une même table, qui est à nos yeux une condition indispensable pour aller de l'avant. Il a également notre entier soutien pour finaliser rapidement un « paquet constitutionnel » crédible et équilibré, qui porte sur la composition et les règles de procédure de la commission constitutionnelle. Nous regrettons cependant qu'aucune avancée n'ait été enregistrée. Les responsabilités sont claires : le régime syrien refuse tout compromis et multiplie les manœuvres dilatoires pour empêcher cette première enceinte de dialogue d'aboutir. Il appartient à l'Envoyé spécial de nous dire en toute franchise quand il estimera avoir épuisé toutes les voies possibles pour parvenir à un accord sur la commission. Si le régime maintient son opposition, il sera temps pour le Conseil d'en tirer les conséquences et de réfléchir à d'autres façons d'avancer.

À cet égard, la mise en place de mesures de confiance susceptibles de créer un environnement sûr et neutre est essentielle. Cela passe notamment par des progrès sur le sujet des détenus et des personnes disparues, d'un accès des Nations Unies aux réfugiés et déplacés de retour chez eux, ou encore des engagements du régime sur la sécurité des personnes et la restitution de leurs biens fonciers.

Enfin, je voudrais rappeler l'importance de la question électorale en vue des échéances venir. Nous devons réfléchir dès à présent, sur la base de la résolution 2254 (2015), aux conditions qui garantiront que les élections seront libres et régulières, que l'ensemble des Syriens, y compris les déplacés et les réfugiés, pourront y participer, et que les Nations Unies seront impliquées dans la supervision du processus. L'Envoyé spécial dispose là aussi de tout notre soutien pour avancer sur ce chemin.

Pour sortir de la tragédie syrienne, il faudra redonner aux Syriens la possibilité de s'exprimer librement sur l'avenir de leur pays.

Nous le savons tous, seule une solution politique sur la base de la résolution 2254 (2015) permettra de stabiliser durablement la Syrie, d'éradiquer durablement le foyer terroriste, et d'assurer un retour des réfugiés dans des conditions sûres et dignes. La France poursuivra sa mobilisation à cette fin au cours des prochaines échéances internationales, dont nous souhaitons qu'elles permettent de réaliser des avancées.

Nous en appelons une fois encore à la responsabilité particulière de la Russie pour qu'elle fasse pression sur le régime afin de restaurer le cessez-le-feu et d'obtenir de lui des engagements en vue de relancer un processus politique global. Sans avancée politique crédible, notre position sur la reconstruction, les sanctions et la normalisation, qui est aussi la position de l'Union européenne, restera inchangée.

Ce serait une grave erreur de jugement, mais aussi une lourde faute politique, de considérer que la tragédie syrienne est derrière nous. Face au nouveau drame qui s'ouvre à Edleb, selon un scénario si souvent éprouvé, personne ne pourra dire qu'il a été pris par surprise. Mais ce serait une autre erreur de jugement, et une autre faute politique, de considérer que le chemin de la paix est inaccessible. Nous sommes convaincus au contraire que nous pouvons réunir les conditions pour ouvrir un processus politique crédible, construire sur nos convergences et arracher, enfin, la paix en Syrie. Il n'y a pas une minute à perdre, et c'est cet appel pressant que je voudrais lancer aujourd'hui au nom de la France.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé et le féliciter de ses récents efforts de médiation. Nous appuyons les efforts qu'il continue de déployer en application de la résolution 2254 (2015) pour faciliter un règlement politique de la question syrienne.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois points relativement aux moyens de promouvoir le processus politique. Premièrement, promouvoir le processus politique est la seule voie à suivre pour résoudre le problème syrien. La création d'une commission constitutionnelle représentative acceptée par toutes les parties est la voie la plus réaliste pour le lancement d'un processus politique en Syrie. En avril, lors de la douzième série des pourparlers d'Astana, les parties syriennes sont parvenues à un accord sur les mécanismes de prise de décisions de la commission constitutionnelle et sur son règlement intérieur.

Dans le même temps, s'agissant de la mise en place de la commission, il reste quelques questions en suspens. La Chine appuie les efforts que déploie l'Envoyé spécial Pedersen à cet égard pour poursuivre sa médiation et à maintenir une communication étroite avec toutes les parties. Nous appuyons aussi le rôle continu du processus d'Astana.

Deuxièmement, un processus politique durable requiert un environnement extérieur sûr et stable. La Chine appuie le renforcement de la coopération entre la Russie et la Turquie en vue de poursuivre la mise en œuvre de leur mémorandum d'accord sur Edleb. Le fléau du terrorisme pose une menace majeure pour le processus politique et pourrait avoir des conséquences irréversibles pour le processus et pour l'avenir du pays. La communauté internationale doit, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international, harmoniser ses normes et agir résolument contre tous les groupes terroristes.

Troisièmement, l'avenir et le destin de la Syrie sont, au bout du compte, entre les mains des Syriens. En promouvant une solution politique, nous devons respecter le principe d'un processus piloté et pris en mains par les Syriens, et la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées.

La Chine est disposée à travailler avec le Conseil de sécurité pour renforcer notre soutien aux efforts de l'ONU visant pour contribuer à accomplir des progrès graduels dans le processus politique syrien.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation félicite M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, pour son exposé circonstancié sur le processus politique en République arabe syrienne.

La Côte d'Ivoire réaffirme son profond attachement au dialogue comme mode privilégié de règlement des différends en général, et du conflit syrien en particulier, dans le cadre d'un processus politique inclusif bénéficiant de l'accompagnement de la communauté internationale. Elle souscrit donc à toute initiative visant à créer les conditions d'un dialogue fécond entre les parties au conflit, dans le but de restaurer la paix et la stabilité en Syrie et d'y créer les conditions d'une prospérité partagée.

À cet égard, ma délégation salue la tenue, les 16 et 17 mai 2019 à Ankara, de la réunion du Groupe de travail conjoint sur la situation à Edleb, et exhorte les garants du processus d'Astana à poursuivre leurs

efforts afin de faire respecter le cessez-le-feu par les belligérants. De même, elle accueille favorablement la décision de Moscou et d'Ankara de se réunir en marge du prochain sommet du Groupe des Vingt prévu les 28 et 29 juin 2019 à Osaka afin d'évaluer leurs efforts dans le cadre de la relance du processus politique.

La Côte d'Ivoire est d'avis que les actions visant à impulser une dynamique nouvelle au processus de sortie de crise doivent être soutenues par des mesures de restauration et de renforcement de la confiance entre les parties au conflit. À cet égard, elle encourage le Groupe de travail conjoint et les parties syriennes à poursuivre leur coopération dans le cadre du processus ayant permis la libération réciproque de détenus en novembre 2018 et en février et avril 2019.

La reprise des combats dans le gouvernorat d'Edleb et ses graves conséquences sur une situation humanitaire déjà désastreuse constituent une source de préoccupation pour la Côte d'Ivoire. Il est indéniable que le règlement durable de la crise syrienne aura pour effet de créer les conditions d'une meilleure prise en charge de la situation humanitaire catastrophique, permettant ainsi de soulager les populations en détresse.

Dans ce contexte, ma délégation rappelle qu'il est de la responsabilité première des belligérants de créer, conformément au droit international humanitaire, un environnement favorable à la fourniture sûre, rapide, sans entraves et durable de l'assistance humanitaire, y compris dans le gouvernorat d'Edleb.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire voudrait renouveler son plein soutien à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Geir Pedersen. Elle l'encourage à poursuivre ses efforts inlassables de médiation en vue de parvenir à une solution politique du conflit syrien, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé détaillé et pénétrant, et l'assurer de notre pleine coopération.

Comme nous avons entendu le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock nous le dire il y a deux jours, la situation humanitaire en Syrie est inacceptable. Les effets des hostilités dans le nord-ouest du pays sont difficiles à imaginer. Je voudrais à cet égard faire écho à ce qu'ont dit mes collègues américain et britannique sur l'importance du rôle des travailleurs humanitaires, et je voudrais exprimer ma gratitude et remercier ces

derniers, comme je l'ai fait il y a quelques jours, pour leurs efforts inlassables sur le terrain en Syrie.

Nous devons empêcher de nouvelles hostilités militaires, qui ont des conséquences humanitaires désastreuses. C'est la seule voie qui mène à un accord de paix durable. Les vies de 3 millions de civils, dont des enfants, sont en jeu. Une fois encore, nous demandons que, comme convenu dans le mémorandum d'accord entre la Russie et la Turquie, la zone de désescalade d'Edleb soit effectivement rétablie et pleinement respectée.

Il nous faut souligner que, à nouveau, aucun progrès n'a été recensé au regard du processus politique. Citons par exemple la mise en place de la commission constitutionnelle, première étape vers un processus politique véritable, mené sous la supervision de l'ONU. Le lancement d'un processus politique durable doit revêtir la plus haute importance et le Conseil de sécurité doit apporter son appui à cette initiative.

Nous disposons d'un cadre international de soutien au processus politique intersyrien : la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Tous les éléments nécessaires à un processus politique sous supervision de l'ONU sont clairement balisés. La résolution exige de toutes les parties qu'elles mettent immédiatement fin à toutes attaques contre les cibles civiles. Elle exhorte les États Membres à soutenir les efforts visant à parvenir à un cessez-le-feu et prie l'ONU de réunir les parties pour qu'elles engagent des négociations officielles.

Je souligne que cette entreprise ne pourra porter des fruits que si toutes les parties au conflit s'engagent pleinement et de manière constructive. Elle ne pourra porter des fruits que si les autorités syriennes participent aux négociations de bonne foi et sans conditions préalables.

Une paix durable en Syrie ne peut être garantie que par un accord-cadre politique entre Syriens, puisque la transition politique sera dirigée par les Syriens. Une composante de ce processus doit être la tenue d'élections libres et régulières, organisées sous la supervision de l'ONU.

Qu'il me soit également permis d'aborder brièvement la question très importante de la responsabilité des crimes de guerre. Nous exhortons toutes les parties au conflit à condamner les détentions arbitraires, les prises d'otages et les disparitions forcées, et à protéger les travailleurs humanitaires et les journalistes.

Pour terminer, je voudrais rappeler la position commune de l'Union européenne sur la reconstruction de la Syrie. Nous ne serons prêts à aider à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, négociée par les parties syriennes au conflit sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève, aura réellement été amorcée.

Tout en appuyant pleinement le retour en toute sécurité des réfugiés syriens qui ont fui leurs foyers, nous sommes également convaincus qu'une solution pérenne doit garantir la sécurité d'un retour durable, digne et volontaire des Syriens dans leur pays d'origine, conformément au droit international et au principe de non-refoulement.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière distinguée dont vous avez présidé le Conseil au cours du mois écoulé. Je tiens également à remercier M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de son exposé sur l'avancement du processus politique dans ce pays.

L'Afrique du Sud réaffirme que la seule solution durable au conflit en Syrie est une solution politique globale qui découle d'un dialogue sans exclusive dirigé par les Syriens. Ce processus doit avoir pour but une transition politique qui reflète la volonté du peuple syrien et qui soit assortie de la garantie d'une protection pour tous les pans de la société syrienne. Ma délégation apprécie et appuie la mobilisation permanente et les efforts diplomatiques de M. Pedersen et de son équipe pour instaurer la confiance entre les différentes parties, y compris la société civile et les groupes de femmes, et nous nous félicitons des progrès accomplis jusqu'ici. Sans confiance, il ne peut y avoir de progrès.

L'Afrique du Sud demande donc au Conseil de s'unir en faveur de l'application intégrale de la résolution 2254 (2015), qui représente le modèle à suivre pour un règlement politique à long terme en Syrie.

Outre les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour nouer le dialogue avec toutes les parties prenantes syriennes, ma délégation appuie les initiatives qu'il mène pour mettre en place un cadre commun à l'appui d'une volonté commune de paix en Syrie. Ce serait l'occasion de revitaliser une ample coopération internationale et d'appuyer les processus de Genève, et notamment de mettre la dernière main à la création de la commission constitutionnelle, avec une représentation minimale de 30 % de femmes.

Comme de nombreux orateurs l'ont déclaré cette semaine au cours de la séance d'information sur la situation humanitaire (voir S/PV.8561), l'escalade de la violence, en particulier dans le nord-ouest de la Syrie, compromet les efforts déployés dans le cadre du processus politique et aggrave la situation humanitaire déjà catastrophique dans le pays. La persistance de cette violence a eu un effet de plus en plus déstabilisant sur l'ensemble de la région, du fait des déplacements de milliers de personnes, de l'exacerbation des divergences politiques et sectaires et du risque de propagation de l'extrémisme au-delà des frontières syriennes.

La situation politique en Syrie ne peut être traitée indépendamment du contexte humanitaire. L'escalade de la violence et la détérioration de la situation humanitaire ont une incidence négative sur les progrès politiques. De la même manière, les progrès politiques appuieront les efforts visant à garantir que tous les Syriens puissent vivre dans un environnement sûr, sécurisé et prospère, exempt de violence et de terrorisme.

La paix, la stabilité et la démocratie sont des droits inattaquables du peuple syrien. La communauté internationale doit, à titre prioritaire, appuyer sans réserve les processus politiques visant une paix de long terme en Syrie, et continuer de soutenir l'ONU, notamment l'Envoyé spécial, ainsi que les autres efforts de médiation déployés pour régler le conflit. Il incombe au Conseil de veiller à ce que l'on puisse constater des progrès politiques et le retour à la normale en Syrie.

Pour terminer, l'Afrique du Sud réaffirme sa position selon laquelle l'annexion d'un territoire quelconque par la force n'a aucune valeur en droit international, et demande à Israël de se retirer des territoires occupés. Comme de nombreux orateurs l'ont déjà dit, il est impératif de défendre et de respecter le droit international si nous voulons rétablir la paix et la stabilité à long terme au Moyen-Orient. Dans ce sens, nous appelons toutes les parties qui souhaitent que d'autres pays s'acquittent de leurs obligations internationales à faire de même.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais à mon tour, Monsieur le Président, commencer en vous félicitant pour la manière remarquable dont vous avez présidé nos travaux durant le mois de juin. Nous accueillons favorablement la convocation de la présente séance d'information et remercions M. Pedersen de son exposé détaillé. Nous saluons le travail intense qu'il a accompli pour promouvoir une paix durable en Syrie.

Nous réaffirmons donc notre attachement à la réussite de son mandat.

Le Pérou espère que les importantes réunions qui ont eu lieu entre l'Envoyé spécial et diverses parties, ainsi qu'entre les hauts responsables des acteurs internationaux impliqués dans le conflit syrien, contribueront à identifier des points de convergence concernant la mise en place d'une commission constitutionnelle propre à être considérée comme légitime, équilibrée et conforme aux dispositions de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Nous soulignons qu'il est urgent d'enregistrer des résultats tangibles dans certains domaines cruciaux, tels que la composition représentative de ladite commission, son processus de prise de décisions et son mandat, et de veiller à ce que ces efforts débouchent sur des élections libres, sous la supervision de l'ONU.

Nous notons qu'il serait inacceptable d'accuser de nouveaux retards dans ces domaines, compte tenu de l'incidence concrète qu'ils auraient sur la crédibilité du processus, et ce, d'autant plus que 17 mois se sont écoulés depuis la réunion de Sotchi. À cette fin, nous pensons qu'il est essentiel que les parties continuent d'œuvrer à l'élaboration de mesures qui favorisent un climat d'entente, notamment la libération des détenus, l'identification des personnes portées disparues et la remise des dépouilles. Nous nous félicitons du travail accompli à cet égard dans le cadre du processus d'Astana, mais nous estimons qu'il convient de faire des progrès plus substantiels à cet égard.

Nous voudrions également souligner la nécessité d'éviter une escalade du conflit, susceptible de compromettre les perspectives d'une solution politique. Dans ce contexte, la préservation de l'accord sur Edleb conclu par la Turquie et la Fédération de Russie revêt la plus haute importance. Nous condamnons les violations persistantes du droit international humanitaire. La lutte contre le terrorisme ne peut servir d'excuse pour le non-respect de ces obligations internationales. La situation grave à laquelle sont confrontés des millions de réfugiés et de personnes déplacées constitue un autre défi de taille. Pour y faire face, il faut non seulement des ressources financières, mais aussi et surtout la volonté politique de leur assurer un retour en toute sécurité et dans la dignité selon des paramètres internationalement acceptés.

Nous sommes à un moment critique où il est essentiel d'agir rapidement sur le plan politique. Les

efforts à cet égard doivent viser, en priorité, à prévenir une nouvelle fragmentation du pays et à assurer sa stabilité à long terme, en mettant l'accent sur les considérations stratégiques et géopolitiques qui ont, dans une large mesure, alimenté le conflit en Syrie, en particulier c'est la responsabilité de protéger des millions de personnes qui se trouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité qui est en jeu.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, nous saluons les efforts que vous menez en tant que Président du Conseil de sécurité, ainsi que ceux de toute l'équipe koweïtienne. Nous remercions également l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Pedersen, de son exposé. Nous partageons son analyse de la situation et nous appuyons ses efforts visant à parvenir à un règlement durable en Syrie. Le fait qu'il a pu établir et maintenir un dialogue permanent et constructif avec toutes les parties concernées et qu'il poursuit une politique de rapprochement aux niveaux régional et international est d'une importance fondamentale.

La Russie s'emploie activement à faire avancer le processus politique et à rétablir la confiance entre les principales parties en Syrie et dans la région. Nous déployons des efforts intenses en collaboration avec nos partenaires du processus d'Astana, l'Iran et la Turquie, tout en gardant un contact permanent avec l'Envoyé spécial, et nous agissons en coordination avec le Gouvernement syrien et l'opposition.

Le 25 juin, le général Bakin, Chef du Centre russe pour la réconciliation, a présenté au Conseil de sécurité un exposé détaillé sur la situation militaire et politique en Syrie (voir S/PV.8561). Nous estimons que cet exposé a été très utile et instructif, car il contient des réponses exhaustives à nombre des questions qui ont été soulevées au Conseil. Les membres devraient le lire attentivement. Dans sa déclaration, le représentant russe a accordé une attention particulière à la situation dans la zone de désescalade d'Edleb. Nul ne peut nier que les milices du groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham – qui est essentiellement le Front el-Nosra – n'ont pas cessé leurs attaques provocatrices contre les positions des forces armées syriennes, la population civile du pays et la base aérienne russe de Hmeïmim. Il est pour le moins malhonnête d'exiger que nous ne fassions rien pour remédier à cette situation, d'autant plus que le général russe a confirmé que nos opérations militaires ne visent que des cibles préalablement identifiées par les services

de renseignement. Nous ne prenons pas pour cible la population civile ni les installations humanitaires.

Nous sommes préoccupés par le fait que les membres du Front el-Nosra tentent de se transformer en une opposition modérée. Nous sommes tous bien conscients que changer d'image ne signifie nullement renoncer aux activités terroristes. Le contenu reste le même. Nous devons tous, à l'unanimité, poursuivre la lutte contre les organisations terroristes reconnues comme telles par le Conseil de sécurité. Les garants du processus d'Astana sont déterminés à mettre pleinement en œuvre les accords sur la stabilisation d'Edleb. Nous coopérons activement à cette fin avec la Syrie, l'Iran et la Turquie. Nous mettons scrupuleusement en œuvre le mémorandum que nous avons élaboré, approuvé et signé à Sotchi. Au lieu d'exiger que nous fassions ce que nous avons nous-mêmes convenu et signé, il serait préférable que tout le monde participe à la lutte contre le terrorisme. Ce serait une contribution réelle à la réalisation du règlement du conflit syrien.

La situation dans le nord-est de la Syrie est très préoccupante. La stabilité et la sécurité dans cette région ne peuvent être assurées qu'en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays et en rejetant les plans séparatistes qui portent atteinte à la sécurité nationale de la Syrie et des pays voisins. D'une manière générale, il est déconcertant que l'on nous demande de fournir plus d'informations et de détails sur ce qui se passe et que, lorsque nous invitons notre représentant – qui travaille dans le pays et accomplit d'importantes tâches de réconciliation nationale – à informer le Conseil, cet exposé est soudainement remis en question. En fait, il a été mis en doute avant même d'avoir été présenté, et par des pays qui occupent illégalement la Syrie, violant sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Nous sommes convaincus que nous serons bientôt en mesure de réaliser une percée en vue du lancement de la commission constitutionnelle. Ces derniers jours, les représentants de la Russie ont tenu des consultations intensives à cet égard non seulement avec les autorités syriennes, mais aussi avec l'opposition et les autres acteurs impliqués dans le conflit syrien. Bien entendu, l'objectif stratégique reste inchangé : lancer un véritable processus politique à Genève sous les auspices de l'ONU et de l'Envoyé spécial Pedersen, sur la base de la résolution 2254 (2015).

Je voudrais souligner qu'en dépit de l'escalade, souvent artificielle, de la situation, y compris à la présente séance du Conseil, nous restons optimistes

quant à l'évolution de la situation en République arabe syrienne, parce que nous agissons dans le plein respect du droit international. Nous sommes en Syrie à l'invitation du gouvernement légitime. Il est clair qu'à mesure que la situation se normalise en Syrie, que les principaux foyers terroristes sont éliminés et que le pays retrouve la paix, les questions relatives à la reconstruction après le conflit et l'aide humanitaire prendront plus d'importance. L'aide humanitaire doit être fournie à tous les Syriens sur l'ensemble du territoire syrien, sans conditions préalables. Il importe de promouvoir la reconstruction de la Syrie, dans le strict respect des normes du droit international humanitaire et des principes de neutralité et d'impartialité, sans parti pris et en coopération avec les autorités centrales. Il faut créer les conditions nécessaires pour faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers en Syrie. L'exposé du général Bakin contient des informations détaillées à ce sujet (voir S/PV.8561). Encore une fois, je demande aux membres du Conseil de le lire attentivement.

Nous appelons au rejet, une fois pour toutes, des sanctions unilatérales, qui ne font qu'aggraver la situation humanitaire en Syrie. Les citoyens syriens souffrent. C'est en grande partie à cause de ces restrictions que la Syrie est confrontée à de graves problèmes, notamment en ce qui concerne les soins de santé, le carburant et l'énergie. La Russie continuera à fournir à la Syrie un appui global sur les questions relatives à la reconstruction des infrastructures et à la fourniture de l'aide humanitaire, tant au niveau bilatéral qu'international, y compris par l'intermédiaire du système des Nations unies.

Encore une fois, nous soulignons que la Syrie était, est et restera un des États clefs du Moyen-Orient et fait partie intégrante du monde arabe. Il ne peut être arraché artificiellement du contexte régional plus large au nom d'intérêts étroits et à court terme. Dans ce contexte, nous sommes pour le retour de Damas au sein de la famille arabe dès que possible, ce qui permettra le rétablissement, la normalisation et l'amélioration des relations entre Arabes et de la situation au Moyen-Orient dans son ensemble. C'est d'ailleurs un processus naturel et objectif qui progresse malgré la résistance de l'extérieur.

Il est grand temps que nombre de nos collègues réexaminent leurs approches obsolètes de la question syrienne, qui ont été dépassées par l'histoire. Il est temps d'abandonner les pressions, les tentatives d'isolement et

les flirts ouverts avec des groupes armés illégaux, qui changent facilement leur loyauté et n'ont pas honte de coopérer avec des terroristes purs et simples. L'histoire n'a-t-elle vraiment rien appris à nos collègues? Il suffit de voir comment l'appareil de l'État a été détruit par des interventions étrangères illégitimes dans divers États arabes.

Nous demandons à tous ceux qui souhaitent réellement le rétablissement de la paix en Syrie de participer de manière constructive à nos efforts. Nous pouvons mettre fin à la guerre si nous nous concentrons sur le processus politique et la réconciliation nationale, auxquels M. Pedersen travaille activement. Ensemble, nous pouvons garantir les droits des minorités, y compris ceux des chrétiens qui vivent au Moyen-Orient depuis des milliers d'années. La situation en Syrie et au Moyen-Orient exige une approche globale. La mise en place d'une coopération internationale suppose de rejeter catégoriquement les politiques d'escalade et de passer de la logique de la confrontation à celle du dialogue et de la coopération, et je tiens à souligner une fois encore que cela vaut pour la Syrie, l'Iran et d'autres pays de la région.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial, M. Geir Pedersen, pour son exposé et son engagement.

Depuis le début du conflit, il y a neuf ans, la violence a fait des centaines de milliers de victimes civiles. La Syrie et son peuple ont été témoins de certains des crimes les plus graves en droit international. Des millions de Syriens ont quitté leur pays et restent, à ce jour, à l'étranger. Et des milliers de Syriens attendent un signe de vie de leurs proches qui ont été détenus arbitrairement ou qui ont disparu. C'est dans ce contexte que l'Envoyé spécial a pris ses fonctions il y a quelques mois. Un contexte qui s'est encore exacerbé vu l'escalade des violences à Edleb depuis fin avril. Ceci crée une situation qui est, nous le savons tous, potentiellement catastrophique pour la Syrie et la région sur le plan humanitaire ainsi qu'en ce qui concerne la sécurité régionale. Je me réfère à ce sujet à l'intervention qui a été faite par l'Allemagne au nom des « coplumes », mardi dernier (voir S/PV.8561). Nous réitérons que les parties au conflit ont l'obligation de protéger les civils et de respecter les principes de distinction et de proportionnalité du droit international humanitaire. Comme l'a mentionné M^{me} DiCarlo la semaine dernière,

« Nos efforts inlassables visant à négocier une solution politique qui réponde aux aspirations

légitimes des Syriens ne peuvent progresser dans un environnement de conflit ouvert » (S/PV.8553, p.2).

Nous appelons à ce que les parties réaffirment leur plein engagement envers les accords de cessez-le-feu du mémorandum russo-turc signé le 17 septembre 2018 et nous réitérons notre appel en faveur d'une cessation des hostilités à l'échelle nationale. Nous appelons tous les acteurs concernés à saisir chaque occasion qui s'offre, y compris en marge de la réunion du G20, afin de parvenir à une solution durable.

Il n'y a pas de solution militaire à la crise syrienne. C'était clair dès le départ et c'est toujours aussi clair plus de huit ans plus tard : la solution est politique. Pour mon pays, la Commission constitutionnelle doit avoir une appropriation syrienne, être menée par les Syriens et être facilitée par l'ONU. Nous soutenons le rôle important de l'Envoyé spécial dans sa mise en place. Mais seule la création d'une commission constitutionnelle crédible pourra témoigner de la volonté politique des parties au conflit de travailler de façon constructive à une solution à cette crise. Il faut une commission équilibrée, inclusive et représentative de toutes les composantes de la société syrienne avec des procédures de travail claires. Nous avons l'impression que, malgré tout le travail diplomatique effectué, ce processus progresse trop lentement. Il faut redoubler d'efforts, l'heure est venue d'aboutir.

L'horizon de paix qu'attend le peuple syrien est tracé par la résolution 2254 et le Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). Nous soutenons les efforts de l'Envoyé spécial pour mettre en œuvre cette résolution, par l'instauration d'un cessez-le feu national, une transition politique au moyen d'élections nationales libres et démocratiques incluant la diaspora syrienne, et la mise en place d'un environnement sûr, stable et calme.

Enfin, n'oublions pas les milliers de Syriens qui continuent d'être arrêtés et détenus arbitrairement. Nous encourageons l'Envoyé spécial à poursuivre ses efforts sur cette importante question.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer les sincères remerciements et la gratitude de ma délégation, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble de la délégation koweïtienne pour avoir présidé si efficacement le Conseil pendant le mois de juin. Bien entendu, nous tenons également à remercier l'Envoyé spécial Pedersen, pour

son exposé complet. Ma délégation apprécie vraiment ses efforts acharnés pour nouer le dialogue avec les différentes parties au conflit.

Il y a deux jours, au cours de la séance d'information sur la situation humanitaire en Syrie (voir S/PV.8561), l'Indonésie a insisté sur le fait que nous ne pouvions pas laisser l'escalade dans le nord-ouest de la Syrie continuer de saper les efforts de l'Envoyé spécial pour relancer le processus politique, comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/508). Le respect du cessez-le-feu et la désescalade des tensions doivent donc être la priorité absolue. L'enjeu est de taille. À ce stade, le Conseil doit apporter son appui ferme aux travaux en cours sur la création d'une commission constitutionnelle, dans le cadre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015). À cet égard, l'Indonésie souhaiterait mettre l'accent sur trois points relatifs à la promotion du processus politique syrien.

Tout d'abord, nous voulons réitérer les mots clefs « dirigé et contrôlé par les Syriens ». Ces mots ne devraient pas être un simple slogan proclamé à toutes les séances du Conseil sur la Syrie, mais le principal fondement qui nous guide dans tout le processus de recherche d'une solution politique inclusive, dans le plein respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays. Cela est évidemment plus facile à dire qu'à faire.

Cela m'amène à mon deuxième point. Bien que nous reconnaissons le défi évident auquel nous sommes confrontés, il est essentiel de maintenir des voies de communication ouvertes entre les parties concernées et d'établir et d'entretenir la confiance. Le Conseil doit créer un climat propice à des négociations soutenues. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen, avec l'appui de pays clefs, pour finaliser la composition et le mandat de la commission constitutionnelle. L'Indonésie est pleinement consciente qu'une commission constitutionnelle n'est pas le seul objectif. Toutefois, une première réunion des membres de la commission à Genève serait certainement une première étape importante pour débloquer la voie à un processus politique en Syrie, et enverrait également un signal fort et positif non seulement à la communauté internationale, mais surtout au peuple syrien.

Enfin, je voudrais souligner l'importance du compromis et exhorter toutes les parties à éviter toute action, activité ou déclaration susceptible d'entraver le processus politique. Le conflit a été long et douloureux.

Tout retard sur le front politique ne ferait qu'aggraver les souffrances du peuple syrien et coûterait davantage en vies humaines. L'Indonésie est convaincue que tant que nous nous employons à promouvoir des moyens pacifiques plutôt que la violence et le dialogue plutôt que la confrontation, nous pourrions atteindre notre objectif final. Dans ce contexte, nous apprécions le rôle crucial joué par les garants d'Astana sur les fronts politique et humanitaire dans la recherche d'une solution pacifique au conflit. Le Conseil pourrait également envisager la possibilité d'avoir un débat plus approfondi et informel avec les garants afin d'établir une feuille de route plus concrète sur l'avenir de l'accord de cessez-le-feu. Une fois encore, l'enjeu est de taille.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'exposé fait aujourd'hui par M. Geir Pedersen, qui peut compter sur notre plein appui. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre direction remarquable des travaux du Conseil. Nous vous félicitons, vous et toute votre équipe, pour votre présidence. La République dominicaine se félicite des efforts visant à rapprocher les acteurs pertinents du processus politique et à jeter des ponts entre eux, et nous saluons les consultations étendues menées dans le cadre de la recherche d'une solution politique inclusive et durable au conflit en Syrie.

En tant que garant de la pleine application de la résolution 2254 (2015), le Conseil est appelé à veiller à ce que soient préservées les conditions qui rendent viable un processus de paix global, crédible, revitalisé et inclusif, fondé sur la confiance de la population syrienne tout entière. Cela vaut notamment pour les millions de réfugiés qui sont hors du pays et qui finiront par revenir. Cependant, il est impossible d'instaurer la confiance lorsque la population civile vit encore dans des conditions d'incertitude, de troubles et d'insécurité, et lorsque tant de familles sont séparées et sans information sur le sort de leurs proches. La République dominicaine comprend que la combinaison de tous ces éléments rend le processus politique encore plus fragile, et nous rappelons que le Conseil doit tout faire pour assurer la protection de la population civile dans l'ensemble de la Syrie. Il est donc impératif d'insister sur la nécessité pour toutes les parties au conflit de respecter le droit international humanitaire et la protection des civils. Des mesures doivent être prises immédiatement pour mettre fin aux attaques contre les infrastructures civiles, telles que les hôpitaux et les écoles.

Bien que ce ne soit pas encore suffisant, nous reconnaissons les progrès qui ont été réalisés dans la formation de la commission constitutionnelle. Nous pensons qu'il est essentiel de progresser dans la désignation des noms en suspens, la définition du règlement intérieur et l'établissement d'un mandat concret pour le travail de la commission. Nous espérons qu'un accord solide sur les principaux aspects de ce processus sera conclu lors des prochaines consultations. Nous pensons qu'il est essentiel de veiller à ce que tous ces arrangements soient pleinement conformes aux dispositions de la résolution 2254 (2015) et qu'ils favorisent la consolidation de l'ONU en tant que facilitateur du processus. Nous réaffirmons qu'il importe d'inclure des dispositions spécifiques pour assurer la participation active et significative des femmes à chaque étape, non pas en parallèle ou en tant que contributeurs, mais en tant qu'entités ayant leur propre voix à la table des négociations et dans les prises de décision. À cet égard, nous exhortons les parties à faire preuve de la plus grande souplesse et d'un esprit constructif dans les consultations, de ne pas perdre de vue la nécessité d'atténuer les souffrances d'un peuple meurtri par des années de conflit et de tracer leur voie vers un nouvel avenir.

Enfin, nous sommes fermement convaincus que l'objectif proposé par la résolution 2254 (2015), promouvoir un vaste processus politique qui aboutisse à la tenue d'élections libres, transparentes et régulières sous la supervision de l'ONU, est toujours réalisable. Malgré l'épuisement que ressentent certainement tous ceux d'entre nous qui veulent une solution pacifique et durable à cette crise, nous devons maintenir vivante cette aspiration légitime et entreprendre tous les efforts nécessaires pour construire la volonté politique que la situation actuelle mérite et parvenir à des accords dans chaque domaine.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Je remercie également M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, pour la mise à jour et les informations très utiles qu'il nous a présentées.

L'aggravation de la situation humanitaire, exacerbée par la reprise des hostilités entre les parties au conflit dans le nord-ouest de la Syrie, devrait inciter la communauté internationale à unir ses forces pour rendre possible une issue pacifique à cette crise. Comme nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, nous savons

qu'il reste encore beaucoup à faire en Syrie. Alors que nous cherchons des moyens de mettre fin aux activités des groupes terroristes opérant à Edleb et dans les villes voisines, sur la base de l'accord russo-turc, nous devons nous concentrer sur la stabilisation complète de la situation sur le terrain et la promotion d'une solution politique fondée sur la résolution 2254 (2015). Il ne fait aucun doute que nous devons être résolument déterminés dans nos efforts pour accélérer la mise en place de la commission constitutionnelle si nous voulons vraiment lancer le processus politique qui pourra mettre un terme à ce long conflit. La Guinée équatoriale se félicite de toutes les initiatives et de tous les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour appuyer les cinq objectifs prioritaires de son mandat, conformément à la résolution 2254 (2015).

Outre les discussions sur la création d'une commission constitutionnelle et le début de ses travaux, il est essentiel de veiller à ce qu'aucune des parties ne compromette les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour relancer le processus politique ou ne fasse de ces efforts un obstacle. À cet égard, nous encourageons les parties à faire preuve de détermination dans l'établissement de priorités entre des approches présentant un degré élevé de convergence, et à intensifier leurs réunions diplomatiques et leurs discussions franches. Nous devons être objectifs et reconnaître qu'il n'y a plus de place pour les éventualités ou l'expectative. La commission constitutionnelle doit être formée dès que possible. Par ailleurs, la Guinée équatoriale espère que les consultations sur la Syrie qui se tiendront le mois prochain à Nour-Soultan permettront d'ouvrir de manière décisive la voie au début des travaux de la commission.

Pour conclure, j'encourage à nouveau l'Envoyé spécial à continuer d'examiner toutes les possibilités de surmonter les obstacles qui entravent la formation de la commission et à souligner que seule une solution politique large et inclusive, menée par la République arabe syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015) et répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, peut ouvrir la voie à une paix durable en Syrie et mettre un terme aux souffrances inimaginables que les Syriens endurent depuis bien trop longtemps.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi vous remercier, Monsieur le Président, pour votre présidence. Je n'arriverai pas à le faire avec autant d'élégance que l'Ambassadeur Matjila, mais je le pense sincèrement. J'ai été très heureux de constater, en entrant dans la salle ce matin, que vous aviez ouvert les

rideaux. Je vois qu'ils sont de nouveau fermés. Je ne sais pas si c'est dû à la pression du Secrétariat ou au sujet très sombre à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Avant d'en venir au fond de ma déclaration, qu'il me soit permis de commenter brièvement ce que l'Ambassadeur des États-Unis, M. Cohen, a dit au sujet du représentant syrien. Je ne peux qu'appuyer pleinement ce qu'il a dit, mais je me dois de lui demander à quoi il s'attendait. Qu'attendre du représentant d'un Gouvernement qui bombarde ses propres citoyens, qui lâche aveuglément des barils explosifs et des armes chimiques sur sa population? Qu'attendre du représentant d'un Gouvernement qui jette ses citoyens dans des prisons où ils sont torturés et tués? Les photos des geôles syriennes que nous avons tous vues sont les pires qu'il nous ait jamais été donné de voir. Qu'attendre du représentant d'un Gouvernement qui bombarde sans relâche les travailleurs humanitaires et dit que les Casques blancs et les agents humanitaires sont des terroristes? C'est une chose à laquelle nous nous opposons totalement et que nous rejetons, mais nous ne sommes pas si surpris.

Ce qui m'a davantage surpris, c'est ce que vient de dire le représentant russe. Il a dit que l'approche que nous adoptons ici – l'approche consistant à mettre l'accent sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire; à rechercher une solution politique; à ne pas accepter la violence sexuelle contre les femmes – est une approche dépassée. Je ne veux pas que mes enfants grandissent dans un monde comme celui qu'il imagine. Je veux que mes enfants grandissent dans un monde où le droit humanitaire et les droits de l'homme sont respectés, où nous cherchons une solution politique et où nous ne bombardons pas de manière aveugle.

J'irai droit au but. Encore une fois, je soutiens pleinement ce qu'a dit Geir Pedersen et je souscris à la voie à suivre. Je ne peux que me faire l'écho de ses préoccupations concernant l'offensive militaire dans le nord-ouest de la Syrie. Il est inacceptable que les frappes aériennes aveugles, les bombardements et les lancements de barils explosifs se poursuivent. Nous assistons une nouvelle fois à la mort de civils innocents. Dans la lutte contre le terrorisme, rien ne justifie le bombardement aveugle de civils ou les attaques contre les populations et les infrastructures civiles. Quiconque ne me croit pas devrait parler à M. Voronkov, le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, qui est russe. Il dit clairement que le respect des droits de l'homme est essentiel dans la lutte contre le terrorisme.

Le représentant russe a déclaré plus tôt que toutes les attaques aériennes étaient dirigées contre des cibles confirmées par les services de renseignement. Quel type de renseignement est utilisé lorsque des voitures clairement identifiées, appartenant à des travailleurs humanitaires et transportant des victimes d'un autre attentat, sont bombardées et que leurs passagers sont tués par les Syriens ou leurs alliés sur le chemin de l'hôpital? S'agit-il d'assassinats ciblés? S'agit-il de cibles confirmées par les services de renseignement? Qu'arrive-t-il aux pilotes quand ils reviennent à la base? Sont-ils décorés ou vont-ils au tribunal?

Il n'y a pas de solution militaire; il n'y a qu'une solution politique. Toutes les parties doivent se conformer à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Geir Pedersen travaille très dur et travaille sur les formules 3+3 ou 4+2. Je dois dire que lorsqu'on examine les paragraphes des différents accords, il importe peu que nous utilisions la formule 4+2 ou 3+3, car il me semble qu'une majorité des deux tiers est nécessaire pour toute décision. Donc, en fin de compte, ce n'est qu'un détail technique.

Si seulement nos amis russes acceptaient - pour un, deux ou trois jours - de suspendre leur soutien militaire et leurs services de renseignement jusqu'à ce que le Gouvernement syrien accepte l'une ou l'autre formule et consente à se rendre à Genève, cela se ferait immédiatement. Je ne peux que répéter ce qu'a dit M. Pedersen : les pourparlers de Genève doivent être soutenus et le processus politique doit progresser. Il ne peut y avoir de solution militaire. Même si le régime syrien décide d'essayer de tuer tout le monde à Edleb, il ne peut y avoir de solution militaire. Il faut une solution politique. Genève en est un des éléments, mais l'autre élément indispensable en Syrie est la réconciliation. Cela n'est possible que s'il est mis fin aux arrestations arbitraires, aux assassinats, à la torture, à la violence sexuelle, aux disparitions et aux refus de l'aide humanitaire. Ce n'est qu'alors que le retour des réfugiés sera possible.

Je dis à notre collègue russe que nous travaillerons au maintien des sanctions tant que le régime syrien ne changera pas son comportement brutal contre sa propre population. Les sanctions ne sont pas obsolètes; nous voulons les voir en place aussi longtemps que nécessaire. Nous nous félicitons du fait que la famille arabe ne réintègre pas la Syrie en tant que membre de la Ligue des États arabes et maintienne le régime à l'écart. Nous

appréciations vivement que la Ligue défende les valeurs dont j'ai parlé au début de mon intervention.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Je voudrais commencer par remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour son exposé très utile sur l'évolution du volet politique en Syrie. Je saisis cette occasion pour réaffirmer le plein appui de l'État du Koweït à M. Pedersen pour ses efforts visant à relancer le processus politique syrien. Nous appelons toutes les parties à appuyer les travaux de l'Envoyé spécial et à l'aider à s'acquitter pleinement de son mandat.

Nous réaffirmons qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise syrienne. La seule solution est un règlement politique juste, facilité par l'ONU, dirigé et contrôlé par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Cette résolution énonce les différentes mesures à prendre pendant la phase de transition politique, notamment l'élaboration d'une nouvelle constitution et la tenue d'élections libres et régulières qui incluent, conformément à la constitution, tous les Syriens à l'intérieur et à l'extérieur du pays, sous la supervision de l'ONU. Dans ce contexte, nous réaffirmons qu'il est nécessaire que la commission constitutionnelle soit équilibrée, inclusive et crédible. Nous espérons que le début de ses travaux ouvrira la voie au processus politique tant attendu.

Nous suivons de près et avec préoccupation l'escalade militaire de ces dernières semaines dans le nord-ouest de la Syrie, qui a entraîné le déplacement de près de 350 000 personnes et des attaques contre les infrastructures civiles, notamment des hôpitaux et des écoles, faisant des victimes parmi les civils innocents. Nous condamnons une fois de plus la prise pour cible de civils innocents par quelque partie que ce soit et rappelons que toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous condamnons également toutes les attaques perpétrées par des groupes terroristes, y compris ceux inscrits sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité, contre des zones peuplées de civils. Dans le même temps, nous rappelons que les opérations antiterroristes ne dispensent en aucune façon une partie à un conflit des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, y compris son devoir de respecter les principes de distinction, de proportionnalité, de précaution et de protection des civils et des cibles

civiles. Même les guerres ont des règles qui doivent être respectées.

Alors que les opérations militaires se poursuivent dans le nord-ouest de la Syrie, nous exprimons notre préoccupation quant à leurs effets et répercussions sur le processus politique. Nous réaffirmons l'importance du mémorandum d'accord entre la Turquie et la Russie et appelons à sa mise en œuvre. Nous exhortons également à la mise en œuvre de mesures de confiance entre les parties et, en particulier, à la réalisation de progrès sur le dossier des détenus, des prisonniers et des personnes portées disparues. Nous rappelons que, ce mois-ci, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2474 (2019) sur les personnes portées disparues en temps de conflit armé. Cette résolution est une première et doit être mise en œuvre sur le terrain. Ses dispositions doivent également être appliquées dans toutes les zones de conflit de par le monde, y compris en Syrie. Nous soulignons qu'il sera impossible de parvenir à une paix durable et globale en Syrie sans garantir la justice ni lutter contre l'impunité pour ceux qui ont commis les crimes les plus odieux depuis le début de la crise syrienne en 2011.

Pour terminer, nous réaffirmons que ce conflit doit être réglé pacifiquement, conformément à la résolution 2254 (2015), afin de permettre au peuple syrien de réaliser ses aspirations légitimes grâce à un règlement politique qui couvre toutes les composantes de la société syrienne tout en préservant l'unité, l'indépendance et la souveraineté du pays. À cet égard, puisque nous parlons de souveraineté, nous réaffirmons que le Golan est un territoire arabe syrien occupé par Israël, la Puissance occupante. La saisie et l'annexion par la force de territoires sont des actes proscrits qui contreviennent à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 497 (1981).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à l'Envoyé spécial et à lui adresser tous mes vœux de succès dans l'exécution de son mandat.

Je voudrais juste faire quelques remarques. Je serai bref afin de ne pas faire dérailler le débat. Aujourd'hui, nous discutons du volet politique et non

du volet humanitaire. Je ne m'étendrai donc pas sur certaines remarques qui ont trait à une séance précédente consacrée à la situation humanitaire (voir S/PV.8561). Néanmoins, mon pays croit fermement en la diplomatie multilatérale. C'est pourquoi nous avons été l'un des États fondateurs de l'Organisation internationale. Nous l'avons emporté sur ceux qui violent le droit international. Par conséquent, lorsque nous parlons d'un point de vue politique et diplomatique, nous exprimons notre foi dans le droit international.

Le Conseil de sécurité n'est pas une entité du secteur privé appartenant à un État Membre. Ce n'est pas un magasin où le propriétaire peut sélectionner ses clients. Le Conseil est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ni plus ni moins. Nous ne sommes pas ici pour politiser des questions ou les rendre personnelles au gré de nos caprices. Il est normal de ne pas être d'accord sur tout, mais ce désaccord doit être exprimé selon des normes, et, comme on dit en anglais, « we go by the book » (nous suivons les règles). Je rappelle à mon cher ami, le représentant des États-Unis d'Amérique, que nos règles, ce sont la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international.

Quelle serait la réaction du Conseil si un pays créait la Société médicale américano-mexicaine syro-iraquienne – appelez-la comme vous voudrez – et l'envoyait à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, sans l'approbation ni la coordination du Gouvernement des États-Unis, pour secourir les réfugiés guatémaltèques dont les noyés se comptent au quotidien, alors qu'ils essaient de traverser le fleuve? Nous l'avons lu dans le *New York Times*. Est-ce là le droit international? Est-ce là le respect de la Charte? Le travail humanitaire exige que le droit soit respecté.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires travaille en Syrie avec l'approbation du Gouvernement syrien. Son travail est purement humanitaire. Il y a 27 organisations non gouvernementales internationales qui opèrent en Syrie avec l'approbation du Gouvernement syrien, mais il est inacceptable que certains pays envoient depuis la Turquie des groupes menant des activités de renseignement en Syrie sous prétexte d'assistance humanitaire. Nous devons appeler l'attention du Conseil sur ce fait.

Nous nous sommes opposés à notre chère collègue, la représentante du Royaume-Uni, lorsqu'elle a interrompu ma déclaration, parce que sa façon d'agir n'était pas conforme aux règles et aux procédures.

Tout représentant qui souhaite interrompre un autre représentant doit passer par la présidence. On ne s'interrompt pas les uns les autres comme si on était dans un cirque! Nous devons faire preuve de respect les uns à l'égard des autres, même si nous ne sommes pas d'accord du point de vue politique. Je ne me suis opposé au fait que ma collègue britannique voulait prendre la parole pour soulever une motion d'ordre, mais elle aurait dû le faire conformément aux procédures appropriées en demandant au Président de lui donner la parole.

Le silence absolu du Conseil de sécurité après plus de 50 ans d'occupation du Golan syrien par Israël – et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir conclu votre déclaration en faisant référence au Golan – a encouragé l'Administration des États-Unis à revenir sur les dispositions de la résolution 497 (1981), qui a déclaré que la décision prise par Israël, Puissance occupante, selon la description d'usage à l'ONU, d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration sur le Golan était nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international. Cette tentative de retour en arrière a été consacrée par la reconnaissance par Donald Trump, Président des États-Unis d'Amérique, de la souveraineté israélienne sur le Golan syrien occupé, au mépris de l'engagement pris par toutes les administrations américaines précédentes de respecter les dispositions de la résolution 497 (1981).

Naturellement, ce silence absolu a encouragé l'entité occupante israélienne à poursuivre son occupation pendant des décennies en toute impunité, protégée et encouragée par les États-Unis d'Amérique et un certain nombre d'autres États Membres. Israël a continué d'occuper les territoires arabes, de confisquer nos terres, d'étendre ses colonies de peuplement et de revenir sur son engagement en faveur d'une paix juste et globale, précipitant la région vers la guerre comme jamais auparavant. L'occupation israélienne a formé une alliance avec les hordes terroristes takfiristes, leur apportant un appui protéiforme dans la zone de séparation et commettant toutes sortes d'agressions contre mon pays pour améliorer le moral de ces groupes terroristes.

Dans ce contexte, je voudrais revenir brièvement sur les remarques faites par mon collègue, le représentant de l'Allemagne. Il a dit que nous accusions ces travailleurs humanitaires de terrorisme. Oui, c'est vrai. Lorsque son pays et d'autres pays occidentaux font passer clandestinement des Casques blancs depuis le Golan syrien occupé en Jordanie pour les amener dans les capitales occidentales, cela confirme que ces

groupes sont des terroristes. Que faisaient-ils dans la zone de séparation dans le Golan? Des contingents appartenant à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement se trouvent dans cette zone, et il est interdit aux terroristes d'y entrer. Pourquoi ces Gouvernements, notamment le Gouvernement allemand, ont-ils reçu ces terroristes qui ont été introduits clandestinement dans la zone de séparation dans le Golan? Pourquoi ne sont-ils pas passés par la Turquie, la Jordanie ou le Liban? Ce sont des terroristes.

La position israélo-américaine, qui fait fi du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ne s'arrête pas là. Israël a exacerbé les tensions en annonçant récemment la création d'une nouvelle colonie dans le Golan syrien occupé, baptisée Ramat Trump (Trump Heights). C'est ainsi qu'Israël a récompensé le Président des États-Unis pour avoir violé les résolutions du Conseil de sécurité et les dispositions du droit international en reconnaissant la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien. Pour compléter cette série de provocations, qui ont été condamnées à maintes reprises par le Conseil, des violations continues du droit international et des constructions de colonies illégales par la Puissance occupante, le Président des États-Unis a répondu à l'annonce faite par Israël en disant : « Merci, Monsieur le Premier Ministre, pour ce grand honneur ». C'est un grand honneur pour Israël d'annoncer la création dans le Golan syrien occupé d'une colonie appelée Ramat Trump. Le Président des États-Unis répond en exprimant ses remerciements pour ce grand honneur. C'est comme s'il exprimait son bonheur qu'un ensemble résidentiel ait été ajouté à sa collection immobilière mondiale, tout en fermant les yeux sur le fait que cette implantation sera établie sur des terres syriennes occupées, dont ni Trump ni personne n'a le droit de disposer.

Le silence du Conseil encourage des hauts fonctionnaires de l'ONU à se soustraire aux obligations qui leur incombent en vertu du mandat, que nous, les États Membres, leur avons confié. Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sont censés ne suivre que le programme d'action de l'ONU. Ils ont la responsabilité devant nous d'assumer pleinement leurs fonctions. Certains membres du Conseil pourraient dire que le Représentant permanent de la République arabe syrienne accuse injustement de hauts fonctionnaires de l'ONU et que cela n'est pas permis dans cette salle.

Non, je n'accuse personne à tort. J'en ai la meilleure preuve, à savoir que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient,

Nickolay Mladenov, continue d'outrepasser les limites de sa mission et de son mandat. Dans ses exposés, il continue d'éviter, d'une manière provocante et qui ne peut plus être tolérée, de parler de la situation dans le Golan syrien occupé, tout en omettant de rappeler la position de l'ONU à l'égard de l'occupation, malgré les dizaines de résolutions adoptées par l'Organisation internationale, en particulier par le Conseil de sécurité, sur cette question. Dans ses exposés périodiques au Conseil, il omet délibérément de parler des pratiques illégales et des violations continues d'Israël dans le Golan syrien occupé.

Je vais donner au Conseil l'exemple suivant. Dans son dernier exposé en date sur la situation au Moyen-Orient, le 20 juin (voir S/PV.8557), Mladenov n'a pas signalé que le Gouvernement de l'occupation israélienne avait tenu, le 16 juin, une réunion dans le Golan et qu'il avait annoncé, le même jour, la création d'une nouvelle colonie dans le Golan, qui serait baptisée Ramat Trump. Toutefois, il s'est montré très prompt à parler des détails concernant une chèvre qui avait franchi la ligne de séparation dans une partie du Golan syrien occupé. En outre, ses collègues, de hauts fonctionnaires de l'ONU, se sont montrés très ouverts à l'idée de soulever la question de l'octroi d'un visa par les autorités syriennes par-ci et du refus d'un autre visa par les autorités syriennes par-là. C'est tout ce dont ils parlent lorsqu'ils discutent de la situation au Moyen-Orient – une chèvre franchissant la ligne de séparation du côté syrien et la question des visas d'entrée. Mais Mladenov n'a jamais entendu parler de la création de Ramat Trump dans le Golan.

Les tentatives visant à perpétuer l'occupation israélienne au cours des dernières années ont coïncidé avec le parrainage, par les principaux États occidentaux du terrorisme, des idéologies extrémistes et des tentatives visant à remplacer l'islam spirituel par l'islam politique, qui n'a rien à voir avec l'islam sacré. Après avoir été abandonné par l'Europe et avoir vu son rêve de rejoindre l'Union européenne partir en fumée, Erdoğan se tourne maintenant vers ses voisins de l'est et du sud pour renforcer l'illusion d'une relance du Sultanat ottoman et d'ambitions coloniales qui ne se réaliseront jamais. Erdoğan pensait que son illusion de faire revivre le califat pouvait se réaliser, surtout après qu'un certain nombre de dirigeants politiques islamiques ont pris le pouvoir dans certains États arabes et que beaucoup de sang a été versé avec des destructions sans précédent, ce que certains ont salué comme l'avènement du Printemps arabe. En conséquence, il s'est engagé dans un grand projet terroriste visant à détruire la Syrie, à ouvrir les

frontières que son pays a en commun avec les nôtres et à faciliter le passage de milliers de terroristes étrangers en Syrie, après leur avoir fourni des camps d'entraînement et toutes sortes d'armes ainsi qu'un appui logistique. Par la suite, il a même lancé une offensive militaire directe contre mon pays et occupé une partie de notre territoire.

Tout cela pourrait être décrit comme une violation préméditée, orchestrée par certains pays, de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Comme les membres le savent, cette violation a été précédée par de nombreuses autres violations commises par ces mêmes pays, qui ont entraîné des catastrophes au Viet Nam, en ex-Yougoslavie, en Somalie, en Iraq, en Libye, au Yémen et dans de nombreux autres pays d'Afrique et d'Amérique latine, dont l'humanité entière a été témoin. Ces catastrophes ont entraîné la mort et le déplacement de dizaines de millions de personnes, tandis que ces pays ont subi des pertes économiques de plusieurs milliers de milliards de dollars. En conséquence, le seul moyen d'éviter à l'Organisation de subir le même sort que la Société des Nations est de veiller à ce que les pays respectent les résolutions du Conseil et les dispositions de la Charte, en particulier les paragraphes 1, 4 et 7 de l'Article 2, qui prévoient le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres, et qui stipule que les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. En outre, aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État.

Un réveil, une reconnaissance de culpabilité – ou un *mea culpa*, comme on dit en anglais – et un retour à ces nobles principes garantiraient l'unité du Conseil et sa défense des dispositions de la Charte et donneraient l'élan et l'appui nécessaires à l'action de l'Envoyé spécial et aux parties sérieuses qui ont cherché à trouver une solution politique à la crise dans mon pays, la Syrie, et qui ont coordonné leurs efforts pour combattre le terrorisme.

Le Gouvernement de mon pays affirme qu'il est prêt à coopérer avec l'Envoyé spécial pour faire de sa

mission un succès, car il facilite le dialogue conduit et pris en main par les Syriens pour faire avancer le processus politique. C'est d'abord et avant tout dans l'intérêt de la Syrie plus que de toute autre partie. Mon pays souligne également que ce qu'il se passe en Syrie ne peut se réduire à un simple désaccord sur les noms et les procédures dans le cadre de la formation de la commission constitutionnelle, malgré son importance. L'enjeu est beaucoup plus vaste, car la question de la commission constitutionnelle n'est que la partie émergée d'un iceberg qui s'étend sur des kilomètres.

Enfin, sans déployer des efforts concertés, sans aider le Gouvernement syrien à éradiquer le terrorisme, sans mettre fin à la présence étrangère illégale dans toute la Syrie et aux mesures économiques unilatérales, et sans maintenir effectivement l'unité, la souveraineté et l'indépendance de la Syrie, tout processus politique resterait une solution irréaliste et sans espoir. Lorsque nous parlons de préserver effectivement l'unité, la souveraineté et l'indépendance de la Syrie, comme de nombreux autres collègues et moi-même l'avons dit, cela fait partie de la fonction et du mandat du Conseil. Ces concepts sont conformes aux dispositions de la Charte et aux résolutions du Conseil relatives à la Syrie.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une autre observation.

M. Power (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Bien évidemment, une fois encore et comme nous l'avons l'a dit à maintes reprises au Conseil, il y a tellement d'inexactitudes dans la déclaration du représentant syrien qu'il ne sert à rien d'entrer dans le détail. Mais puisqu'il nous a cités, je voudrais prendre la parole au titre du droit de réponse pour lui rappeler qu'hier la parole nous a été donnée pour une motion d'ordre (voir S/PV.8561) afin de contester l'insistance avec laquelle il qualifie de terroristes les travailleurs humanitaires, ce qui, à notre sens, est un manque de respect envers le Conseil. Je signalerais en outre que la longueur de son intervention et de ses observations aujourd'hui est une autre preuve de son manque de respect à l'égard du Conseil.

La séance est levée à 12 h 40.